

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

Année 2026  
Séance du 17 juin 2026

N° 19

**Objet : Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au devenir de l'abattoir de Digne-les-Bains**

**Est nommé secrétaire de séance : Joël MERCADIER**

**Étaient présents :**

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOUSSARIE Arnaud, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, COURONNEL Emmanuel, COUVÉ Henri, DAYAN Jacques, DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie, GASSEND-NOIR Anne, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARDI Delphine, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAGAUD Marie-José, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine, MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge, PAUL Delphine (exceptés pour les rapports n°21 et 22), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SARRACANIE Patricia, SERENO Myriam, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole (jusqu'au rapport n° 11), TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

**Étaient suppléés :**

ESMIOL Sildric est suppléé par TRUC Guillaume  
ISOARD Christian est suppléé par BOUREL Jean-Luc  
SEVENIER Jean est suppléé par RUGGERI Laetitia  
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude

**Étaient représentés :**

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAÏ Bruno  
BERTORELLO Gilles a donné pouvoir à COCHET Brigitte  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles  
GIACOMINO Romaric a donné pouvoir à BERTRAND Philippe  
LAMBLIN Sébastien a donné pouvoir à DAYAN Jacques  
MAHLER Marie a donné pouvoir à COURONNEL Emmanuel  
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia  
PUECH Frédéric a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
RICHER Jacques a donné pouvoir à BONDIL Marc  
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à SERENO Myriam  
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir du rapport n° 12)  
VILLARD René a donné pouvoir à BAILLE Denis

**Étaient excusés :**

BOURJAC Bruno, FLORES Sylvain, MATHIEU Pierre, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric.

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20260617-19\_17062026

**Monsieur ACCIAÏ Bruno, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération gère l'abattoir de Digne-les-Bains dans le cadre de sa compétence additionnelle « Actions de promotion, soutien, développement de l'économie rurale et forestière », en régie directe avec budget annexe.

L'abattoir de Digne-les-Bains constitue aujourd'hui un outil d'abattage de proximité reconnu par les professionnels, notamment pour ses services d'abattage et de découpe adaptés aux productions locales et à la commercialisation en circuits-courts. Il s'inscrit pleinement dans une filière régionale, offrant une prestation complète de qualité.

En 2025, les 320 utilisateurs réguliers étaient issus des Alpes de Haute-Provence (59,8%), du Var (20,3%) des Alpes Maritimes (13%) et des autres départements de la région PACA (Bouches-du-Rhône 4,8% et Vaucluse 1,9%).

Malgré un soutien financier constant de la collectivité (subvention d'équilibre annuelle) et des investissements de maintenance réguliers, l'abattoir atteint aujourd'hui un seuil d'obsolescence critique. Considérant l'état de dégradation de la structure porteuse et des équipements de process, et les contraintes de son environnement urbain, la poursuite de tout investissement structurant sur l'outil actuel présente un risque économique en l'absence d'une stratégie de long terme.

Face à ces constats et pour conserver un service public d'abattage multi espèces sur le pays dignois, Provence Alpes Agglomération souhaite engager une réflexion sur le devenir de l'outil actuel et ses perspectives, visant à définir un projet territorial cohérent et soutenable.

L'AMO accompagnerait Provence Alpes Agglomération et les collectivités partenaires dans la définition d'un projet partagé, basé sur les besoins du territoire sur le long terme. Deux étapes seront donc nécessaires pour éclairer le conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération sur les scénarios envisageables en matière de gouvernance, modèle économique, bâtiment et services propres à l'outil d'abattage et découpe. Les étapes sont :

- Étude de marché prospective pour définir les besoins du territoire, à l'échelle régionale
- Accompagnement stratégique sur l'évolution de l'abattoir de Digne-les-Bains

L'étude de marché servira à analyser les besoins actuels et futurs des éleveurs et des filières agricoles du territoire en matière d'abattage, de découpe et de services de transformation associés. Cette analyse permettra d'évaluer l'adéquation de l'offre actuelle avec les besoins du monde agricole, et d'identifier les évolutions utiles pour consolider la filière viande locale, dans une logique de valorisation de productions de qualité, brutes et transformées.

Le coût estimatif de cette première phase s'établit à 25 000 €.

Elle servira d'appui à la seconde phase, visant à aider la décision sur la gouvernance et le site, le bâtiment et les activités qui constitueraient le futur abattoir. Les recommandations de l'AMO devront garantir :

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-2026.06.17-19\_17.06.2026

- l'attractivité des services proposés aux éleveurs, en adéquation aux besoins réels et aux perspectives réalistes de développement ;
- la viabilité du modèle économique et sa compatibilité avec les capacités financières et opérationnelles des collectivités partenaires ;
- la durabilité et la résilience de l'outil collectif dans un contexte de transition alimentaire et écologique.

Le coût estimatif de cette deuxième phase s'établit à 60 000 €.

Il est proposé :

- D'approuver le lancement d'une étude de marché et d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'abattoir de Digne-les-Bains
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toute aide ou subvention de nature à accompagner ce projet ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 25 JUIN 2026



Le secrétaire de séance,



Joël MERCADIER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou par voie postale.*

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20260617-19\_17062026

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 25/06/2026**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20260617-19\_17062026